

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	INTERNATIONAL	3 2 1	CH 5423 15

Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE, 170 Boulevard de la Villette, Paris (F)  
 Identification " 321 " sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le longeron, derrière roue avant  
 N° du châssis au-dessus de la plaquette du constructeur  
 Identification du moteur "239 DF 2 D" devant le No du moteur, latéralement sur le bloc  
 Importateur principal AG ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf  
 Véhicule homologué 2 723

<b>Châssis</b>		<b>Moteur</b>	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	INTERNATIONAL Type D-239
Direction	hydrostatique, avec assistance hydraulique	Construction	en ligne Temps 4
Transmission	mécanique, avec variateur hydraulique	Carburant	D Position au centre, en haut
Nombre de vitesses	3 sans paliers Entraînement sur roues avant	Refroidissement	eau Nombre cylindres 4
Frein de service	mécanique, à disques, sur arbres à ritzel resp. sur les roues avant	Alésage	98,4 Course 128,5
Frein auxiliaire	frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage mécanique, à expansion interne, sur l'arbre primaire de la boîte c.v. resp. sur les roues AV	Alésés	3907 CV-Impôt 19,9
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur	Puissance en kW	55 à t/min 2500
Ralentisseur	-	Bruit à l'arrêt	76 dB/A à t/min 1875 x)
Contrôle 2 circuits	-	Silencieux	1 = 540 x Ø 200 mm
		Mesure des gaz	Bacharach 4,0 BOSCH noircissement 0,8 à 2375 t/min

<b>Carrosserie</b>	<u>moissonneuse-batteuse</u>		<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Nombre de portes	-	Indic. vitesse -	Poids à vide	4050	1150	5200
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs	Charge utile	-	-	-
Cale	1/400x300x230 mm	Attelage	Poids total	6090	2350	8440
Antivol	-	AR = à broche	Garantie fabr.	-	-	-
Nombre de places	1 av.	centre	Dimens. pneus	16,9-24	7,50-16	(Variantes
Dimensions	intérieur	extérieur	Ply/bars	8 / 1,7	6 / 2,8	voir
Longueur	-	7450	Charge	4900	2010	remarques)
Largeur	-	3420	pour V max	20	20	-
Hauteur	-	3750	Empattements	3050	-	-
Porte à faux	lat.	-	Essieu double	av	ar	-
	av	3000	Voie	av	ar	2170 1095
	ar	1500	Braquage	g	d	11200 11600
Distance volant - vers l'avant du véhicule	-	-	Garantie poids remorqueable avec frein	-	-	-
	-	-	Garantie poids remorqueable sans frein	-	-	-
	-	-	Garantie poids de l'ensemble	-	-	-
	-	-	Poids remorqueable testé	-	-	-
	-	-	Vitesse maximale selon le constructeur	-	-	20 km/h
	-	-	Vitesse maximale testée	-	-	18,5 km/h
	-	-	à 2600 t/min au moteur			

Equipement §)	CR	(E)
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop	av HELLA K 12716	K 12668 ar 2a (E)
Clignoteurs	av	ar I (E)
Catadioptres	av	ar
Feux de gabarit	av	ar
Feux complémentaires	1 feu orange HELLA 11280 03/04	
Eclairage plaque		
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	SEIMA E2 834 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail agricole (vhc.spécial)	
Marque et type	INTERNATIONAL	321
Homologation N°	CH	5423 15
Carrosserie	moissonneuse-batteuse	
Places	total 1	avant
Poids à vide	5200	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 19,9
Poids total	5200	Cylindrée 3907

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

x) Mesure du bruit : V-max. M3, 1A 3,8 = 85,5 dB/A.

\*) Véhicule spécial : largeur = 3420 mm.

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: à l'arrière du véhicule, aux supports des feux, sur l'échelle et à droite à l'arrière de la table de coupe;
- 138 - protection : poutre sur le rabatteur et protection sur le glaneur;
- 139 - les diviseurs doivent être démontés;
- 141 - la table de coupe doit être assurée par un moyen mécanique à 260 mm du sol;
  - la cheminée de vidange doit être rentrée;
  - le réservoir à grains doit être vidé.

Lieu et date de l'homologation Regensdorf, 08.05.80

Service fédéral d'homologation